

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL93

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« l'instance nationale d'accréditation, mentionnée »,

les mots :

« l'organisme national d'accréditation, mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.